Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_03-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	26 janvier 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	2 février 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, Mme FOLL Corinne, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie. M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, M. JASLET Nicolas, Mme POTIN Annie.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, Mme POTIN Annie à M. BOUCHAUDON Raphaël, M. JASLET Nicolas à M. LEPIVERT Jean-Michel.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame Frédérique GAUDIOSO

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_03-DE

2026-03 : Projet de lotissement à La Lande Gohin – Échange de parcelles

Rapporteur : Madame Dominique BUSNOUF

Madame Dominique BUSNOUF rappelle à l'assemblée délibérante que l'équipe municipale a pour projet d'aménager un nouveau lotissement sur des parcelles situées à la Lande Gohin. Pour pouvoir mener à terme ce projet, un échange foncier est nécessaire.

Monsieur et Madame LEFEUVRE, propriétaires des parcelles AH18 ainsi que AH19p et 378p ont déposé un certificat d'urbanisme n'ayant pas été validé par les architectes des bâtiments de France en l'état, et se sont donc rapproché de la collectivité pour lui soumettre leurs difficultés. Après négociations, la commune a proposé aux consorts LEFEUVRE de procéder à un échange de parcelles, qui renforcera la cohérence du prochain aménagement du lotissement à la Lande Gohin.

Au regard du plan de division parcellaire proposé, la commune cèdera une parcelle de 1 024 m² (AH 173), en contrepartie d'une parcelle de 1 472 m² cédée par les consorts LEFEUVRE (AH 19).

Les frais de bornage de la parcelle cédée par la commune seront à la charge des consorts LEFEUVRE. Les frais de bornage créant une limite privative entre les parcelles AH 19 et AH 378 avec les parcelles AH 18 et AH 378 telles que décrites dans le plan joint à la présente délibération ainsi que les frais de notaire, seront partagés entre la collectivité et Mr et Mme Lefeuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-4,
Vu le projet de construction de logements sur le site de la Lande Gohin,
Vu le plan de division parcellaire,
Considérant l'accord des propriétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver

- La cession de la parcelle AH 173 d'une contenance de 1 024 m² au profit des consorts LEFEUVRE, en échange de la parcelle AH 19 d'une contenance de 1 472 m² appartenant aux consorts LEFEUVRE.

D'autoriser

- Madame la Maire ou à défaut l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété et toutes les pièces nécessaires à cette affaire foncière.

De désigner

- Maître PERRIN Virginie, notaire à Saint-Jouan des Guérets, en tant que notaire de la Commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (I. et V.)